



## Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Déclaration de Bakou, 1<sup>er</sup> juin 2017

**Approuvée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, à l'occasion de la Journée internationale des enfants, lors de sa réunion tenue à Bakou (Azerbaïdjan) le 1<sup>er</sup> juin 2017**

Nous, parlementaires de la Grande Europe, rassemblés au Parlement d'Azerbaïdjan (*Milli Mejlis*) à Bakou le 1<sup>er</sup> juin 2017, Journée internationale des enfants, lors d'une réunion de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire,

- i) conscients du fait que les technologies de la communication, omniprésentes dans la société, évoluent rapidement et présentent des avantages pour bien des personnes, y compris les enfants, auxquels elles offrent diverses possibilités d'apprentissage, de participation et de socialisation,
- ii) également conscients du fait que les enfants sont particulièrement exposés et vulnérables aux nombreux risques inhérents aux outils de communication numériques, tels que les contenus inappropriés et nuisibles, le harcèlement, la violence, les abus et l'exploitation sexuels en ligne et hors ligne,

Nous engageons :

- iii) à promouvoir les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, dans nos parlements nationaux et lors de nos contacts avec d'autres acteurs nationaux et internationaux (organismes gouvernementaux, secteur privé, ONG, etc.) ;
- iv) à adopter et assurer le suivi de cadres législatifs permettant de protéger efficacement les enfants contre le cyber-harcèlement et l'exposition à travers des images et vidéos à caractère sexuel auto-produites, les contenus nuisibles et les abus et la violence en ligne et hors ligne ;
- v) à proposer, promouvoir et suivre des politiques destinées à mettre en œuvre des dispositions législatives spécifiques, à différents niveaux, en prenant en compte les besoins particuliers qu'ont les enfants en matière de sécurité et de protection en ligne lorsqu'ils évoluent dans le monde numérique, y compris à l'école et dans leurs familles ;
- vi) à proposer également des politiques destinées à responsabiliser les enfants et leurs familles dans l'environnement numérique, en les sensibilisant aux risques encourus sur internet, en les aidant à développer leur capacité à éviter les comportements dangereux et à influencer positivement leurs pairs, et en les incitant à signaler ces comportements à des personnes de référence, pour se protéger et protéger les autres ;
- vii) à associer toutes les parties prenantes à l'élaboration de ces politiques, y compris les enfants eux-mêmes, grâce à des mécanismes adaptés de participation des enfants, ainsi que les familles et les éducateurs ;
- viii) à continuer à promouvoir les conventions et normes pertinentes du Conseil de l'Europe dans nos pays respectifs.